

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 16/2019

le 30 octobre 2019

Réponse au postulat de Mme Geneviève Pasche (Les Vert-e-s) « Renforcer la biodiversité sur les terrains entourant les immeubles de la commune ».

1003-ADM-1909-PAD-rc-Preavis\_16-Postulat\_Pasche\_Biodiversite.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Ce préavis a pour objet de répondre au postulat de Mme Geneviève Pasche (LV) « Renforcer la biodiversité sur les terrains entourant les immeubles de la commune ».

### 2. Préambule

Le postulat de Mme Pasche a été pris en considération et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 5 septembre 2018.

La postulante propose de transformer les gazons entourant les immeubles situés sur des parcelles communales en prairie fleurie agrémentées de micro-biotopes pour l'accueil de petits animaux.

La Tour-de-Peilz a la chance de disposer d'un parc immobilier et locatif relativement important. La postulante souhaite que la Municipalité fasse un inventaire des espaces où une prairie fleurie ou des micro-biotopes pourraient être implantés tout en réservant pour les habitants des immeubles de la commune et leurs enfants des surfaces récréatives, voire des plantages.

La Municipalité examine la possibilité de planter des prairies fleuries et installe des micro-biotopes sur les surfaces non récréatives en communiquant les bienfaits de telles mesures aux habitants des immeubles de la commune.

### 3. Historique

Chaque année, des actions sont entreprises sur le territoire communal afin de favoriser la biodiversité. Citons notamment le processus en cours pour une certification « Ville Verte » conduite par le Secteur parcs et jardins et dont les effets seront perceptibles ces prochaines années.



En ce qui concerne les jardins familiaux, un remaniement parcellaire a été effectué cette année. De cette manière, l'ensemble des demandes en attente ont pu être satisfaites sur le territoire communal. Cette action fait suite au dépôt du postulat de M. Christian Anglada (LV) « Développer des jardins partagés ».

#### 4. Situation

Plusieurs parcelles communales sont déjà entretenues sous la forme de prairie fleurie ou de végétation extensive.

Le tableau ci-dessous résume la situation actuelle et future proche des parcelles des immeubles communaux :

| Adresse                    | N° Parcelle | Surface non construite en m <sup>2</sup> | Descriptif valorisation espace vert  |
|----------------------------|-------------|--|--|
| Chemin de Bérange 51       | 919         | 1296                                     | gazon extensif , 285 m2 planté en prairie fleurie automne 2019             |
| Chemin de Bérange 53       | 918         | 1151                                     | gazon extensif , 315 m2 planté en prairie fleurie automne 2019             |
| Chemin de Béranges 212     | 1120        | 3785                                     | gazon extensif, 210 m2, prairie fleurie depuis printemps 2019              |
| Chemin de Béranges 74      | 602         | 1871                                     | potentiel de créer 460 m2 de prairie fleurie en 2020                       |
| Avenue des Alpes 102(UAPE) | 736         | 8060                                     | herbe fauchée, plantages, solde paturé par les moutons                     |
| Chemin de Vassin 10 (UAPE) | 897         | 5951                                     | herbe fauchée, plantages, solde paturé par les moutons                     |
| Avenue de Traménaz         | 317         | 396                                      | jardins communaux - plantages  |
| Avenue de Traménaz         | 318         | 260                                      | jardins communaux - plantages et accès aux garages                         |
| Avenue de Perrausaz 2      | 810         | 1221                                     | jardins communaux - plantages, talus arboré et accès aux garages           |
| Grande Rue 56-58           | 56          | 192                                      | gazon extensif, place de jeux de l'UAPE                                    |
| Avenue des Baumes 22       | 580         | 1476                                     | gazon extensif, plantation arborisée                                       |
| Avenue des Baumes 24       | 643         | 1065                                     | gazon extensif, plantation arborisée                                       |
| Avenue de Traménaz 24      | 319         | 353                                      | gazon extensif, plantation arborisée                                       |
| Rue du Château 24          | 108         | 106                                      | gazon extensif, plantation arborisée                                       |
| Rue des Terreaux 5         | 262         | 1797                                     | gazon extensif, plantation arborisée                                       |
| Grande rue 23              | 143         | 157                                      | gazon extensif, plantation arborisée                                       |
| Place des Terreaux         | 255         | 3852                                     | gazon extensif, plantation arborisée                                       |
| Chemin de Gérénaz 7        | 598         | 613                                      | parking, prairie en mulching   |
| Rue de l'Ancien Stand 7B   | 181         | 175                                      | talus en prairie   |
| Grande Rue 50              | 57          | 0  | aucune surface verte   |
| Rue du Port 3              | 183         | 8  | aucune surface verte   |
| Avenue du Clos d'Aubonne 1 | 216         | 420                                      | surfaces minérales (gourdon)   |
| Avenue de la Paix          | 321         | 876                                      | aucune surface verte, place parc et accès garages                          |
| Chemin des Murs Blancs 6   | 808         | 1888                                     | projet de construction en cours avec la coopérative des Jardins de la Paix |

#### 5. Le projet

Ainsi que mentionné dans le tableau ci-dessus, des tests de mise en place de prairie fleurie sont en cours ou à venir sur quatre parcelles.

Sur les indications du Secteur parcs et jardins, une période de 4 à 5 ans est nécessaire pour confirmer le bien fondé et le développement de ces prairies fleuries. Si l'expérience s'avère pertinente, les surfaces pourraient être étendues ou d'autres parcelles aménagées de façon similaire.

Il est également prévu d'installer des "hôtels" pour petits animaux ou insectes afin de favoriser la biodiversité dans le périmètre des sites concernés.

A noter encore que d'autres surfaces de terrains communaux non-aménagés ainsi qu'aux abords des écoles seront progressivement transformées en prairie fleurie ou en d'autres aménagements paysagers favorisant la biodiversité en ville.



L'ensemble de ces démarches convergent vers la certification « Ville Verte » dans laquelle la Commune est engagée.

Ci-dessous, trois exemples de micro-biotopes pour petits animaux (hérissons, lézards) et insectes, pouvant être installé à moindre frais sur les parcelles communales (Chemins de Béranges N°51, 53 et 74 )



## 6. Les coûts

Ces opérations n'engendrent ni coûts supplémentaires, ni économies. Les travaux de préparation et d'entretien sont gérés par le Secteur parcs et jardins. Lorsque la situation sera stabilisée, le suivi sera assuré par les concierges des immeubles locatifs.

## 7. Planning

L'aménagement des parcelles de Béranges 51, 53 et 212 sera terminé pour la fin de 2019 et celui de la parcelle de Béranges 74 en 2020.

## 8. Conséquences financières

Sans conséquences particulières.

## 9. Personnel communal

La mise en œuvre et le suivi est effectué par les services communaux.

## 10. Développement durable

### 10.1. Social

La création de prairies fleuries participe à créer une ambiance conviviale et de découverte pour petits et grands.

### 10.2. Economique

Economiquement neutre, cette opération n'a pas d'impact sur les finances communales.

### 10.3. Environnement

La création d'espace de prairie fleurie offre plus de biodiversité en site urbain tant pour les plantes, les fleurs que les insectes, les papillons et les petits animaux.

